



## (12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 33583 B1** (51) Cl. internationale : **B67D 1/08; B67D 7/02**

(43) Date de publication :  
**01.09.2012**

---

(21) N° Dépôt :  
**34685**

(22) Date de Dépôt :  
**13.03.2012**

(86) Données relatives à l'entrée en phase nationale selon le PCT :  
**PCT/EP2010/060261 15.07.2010**

(71) Demandeur(s) :  
**ARDAGH MP GROUP NETHERLANDS B.V., Zutphenseweg 51 NL-7418 AH Deventer (NL)**

(72) Inventeur(s) :  
**NEUKIRCH, Werner ; SAUER, Hans Peter**

(74) Mandataire :  
**MOROCCO INTELLECTUAL PROPERTY SERVICES**

---

(54) Titre : **CONTENANT À USAGE UNIQUE DOTÉ D'UNE GARNITURE RAPPORTÉE**

(57) Abrégé : L'invention concerne un fût à usage unique pour un liquide sous pression, notamment de la bière, comprenant un contenant en tant que réservoir pour le liquide, une pièce rapportée qui est disposée sur la face supérieure du contenant, et une garniture qui est disposée de manière hermétique dans un orifice de remplissage pratiqué dans le contenant et qui est destiné à introduire et à prélever le liquide.

## Abrégé

L'invention concerne un fût à usage unique pour un liquide sous pression, notamment de la bière, comprenant un contenant en tant que réservoir pour le  
5 liquide, une pièce rapportée disposée sur la face supérieure du contenant, et une garniture disposée de manière hermétique dans un orifice de remplissage pratiqué dans le contenant et destiné à introduire et à prélever le liquide

33583  
03 SEPT 2012  
33 583

**CONTENANT À USAGE UNIQUE DOTÉ D'UNE GARNITURE  
RAPPORTÉE**

5 L'invention concerne un contenant à usage unique destiné à recevoir un liquide sous pression, notamment de la bière, comprenant un fût formant réservoir destiné à recevoir le liquide, un orifice de remplissage pratiqué dans le fût pour le déversement, puis le soutirage du liquide, de même qu'une garniture disposée en ajustement dans l'orifice de remplissage.

10 Les contenants à usage unique ou barriques destinés à recevoir un liquide sous pression sont connus à partir de l'art antérieur. Le document DE 10 2006 061 120 A1, que l'on citera pour exemple, divulgue un contenant à usage unique prenant la forme d'un tonnelet. Le corps du tonnelet comprend un collet formé solidairement, une garniture à usage unique y étant reçue fixée en ajustement du type positif ou non positif. Il est désavantageux que l'aptitude  
15 à l'empilage du contenant à usage unique soit limitée par le dépassement du collet hors du corps du tonnelet de type à bulles muni d'une garniture qui lui est fixée par ajustement. Leur position saillante expose tant le collet du tonnelet que la garniture disposée sur sa face supérieure à des risques d'endommagement pendant le transport ou lors de la manipulation du tonnelet.

20 En se référant à l'art antérieur dont on a donné ci-dessus une description, c'est l'objet de l'invention de proposer un contenant à usage unique destiné à recevoir un liquide sous pression, notamment des breuvages et des boissons renfermant du dioxyde de carbone, qui présente les avantages des contenants à usage unique connus. Le contenant à usage  
25 unique devrait être simple à produire, facile à manipuler et apte au stockage pendant le remplissage, le transport, le stockage et la consommation par un consommateur final. Il devrait être en outre pouvoir être rempli en utilisant les systèmes classiques de remplissage. La garniture devrait être essentiellement protégée de l'endommagement, y compris pendant le transport et le stockage,  
30 tout en étant facile d'accès.

Eu égard au dispositif, le but est atteint au moyen d'un  
contenant à usage unique destiné à recevoir un liquide sous pression, notamment de la bière, comprenant un fût formant réservoir destiné à contenir  
le liquide, un orifice de remplissage pratiqué dans le fût à des fins  
35 d'introduction et de soutirage du liquide, de même qu'une garniture disposée

dans l'orifice de remplissage, dans lequel une pièce rapportée de face supérieure est disposée sur le fût et la garniture est maintenue dans l'orifice de remplissage au moyen de ladite unité de fixation supérieure.

5 Eu égard au procédé, l'objet de l'invention, dans une première variante, réside dans un procédé de fabrication de contenant à usage unique destiné à recevoir un liquide sous pression, notamment selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, comprenant les étapes consistant à former un fût muni d'un orifice de remplissage, disposer une pièce rapportée de face supérieure avec la garniture sur la partie latérale ou supérieure du fût  
10 de telle sorte que ladite garniture scelle l'orifice de remplissage de fût de manière étanche aux liquides, et à remplir le fut du liquide via ladite garniture. Dans une deuxième variante, l'objet de l'invention réside dans un procédé de fabrication de contenant à usage unique destiné à recevoir un liquide sous pression, notamment selon l'une quelconque des revendications 1 à 8,  
15 comprenant les étapes consistant à former un fût muni d'un orifice de remplissage permettant l'introduction de liquide dans le fût du liquide de remplissage, puis le positionnement sur la face supérieure du fût d'une pièce rapportée disposée avec une garniture de sorte à conférer à l'orifice de remplissage une étanchéité aux liquides. Dans les deux variantes, la garniture  
20 confère de manière particulièrement avantageuse à l'orifice de remplissage une étanchéité tant aux liquides qu'aux gaz. Ceci a, notamment, pour effet avantageux d'interdire l'échappement du CO<sup>2</sup> utilisé pour la mise sous pression du fût après son remplissage par l'introduction d'un liquide.

Au sens de l'invention, un contenant désigne une barrique, un  
25 tonnelet, une barrique à usage unique ou un tonnelet à usage unique. Le volume de stockage du fût ou du contenant peut dans son principe être de n'importe quelle configuration; telle que par un exemple typique de 2,5, 5, 10, 20, 30 ou 50 litres. Le fût est préférentiellement composé pour l'essentiel d'un métal, qu'il s'agisse d'une tôle de fer blanc, d'aluminium ou d'un matériau  
30 analogue. Il peut aussi être composé d'une matière plastique, d'un analogue, ou encore d'une combinaison spécifique de matériaux. Avantagusement, le fût est muni d'au moins une saillie ou d'une rainure ou encore d'une autre structure similaire, permettant le positionnement de la pièce rapportée sur la face supérieure. Le fût peut notamment comprendre un couvercle raccordé au  
35 fût via une paroi, qui peut être latérale, au moyen d'un joint de blocage en

permettant que lui soit directement fixée la pièce rapportée disposée sur la face supérieure. Selon un mode de réalisation particulier, les parties de base du fût et du couvercle sont dotées d'une forme circulaire et la paroi latérale du fût est formée radialement symétrique. Pour cette raison, les procédés de même que les dispositifs utiles à la fabrication des conteneurs de l'art antérieur à usage unique peuvent être conçus de manière particulièrement avantageuse. Cela concerne en particulier les machines et les systèmes utiles à la fabrication des bases et des couvercles ainsi que leur raccordement à la paroi latérale.

10 Selon l'invention, la garniture est maintenue dans l'orifice de remplissage au moyen de la pièce rapportée disposée sur la face supérieure. La formation de l'orifice de remplissage n'a donc plus, comme c'est le cas dans l'art antérieur, à permettre la fixation de la garniture sur ou dans l'orifice de remplissage, sous la forme par exemple d'un collet ou bien d'une zone cylindrique ou annulaire similaire ménageant un espace suffisant à cette fin. Il n'est ainsi, en effet, requis, aucun raccordement, ni fixation, direct au fût de la garniture. Avantageusement, le montage de l'orifice de remplissage peut être effectué par simple retrait d'une partie de la paroi du contenant, par exemple au moyen d'un poinçonnage, permettant une fabrication particulièrement simple et économique du contenant. Une stabilité particulière du contenant dans la zone de l'orifice de remplissage en vue d'en permettre le montage ou la fixation d'un dispositif de soutirage n'est en outre plus désormais requise. Cet avantage est obtenu en ce que la garniture, bien que disposée en ajustement dans l'orifice de remplissage pour lui conférer une étanchéité, n'est pas maintenue par le bord de l'orifice de remplissage, non plus que par aucune autre structure du fût. Son maintien, comme sa fixation, sont assurés par la pièce rapportée disposée sur la face supérieure, elle-même disposée sur et fixée au fût à un emplacement particulièrement adapté à cet effet

20 30 L'invention ménage également l'aptitude au pré-assemblage de la garniture et de la pièce rapportée disposée sur la face supérieure. L'unité composée de la pièce rapportée disposée sur la face supérieure et de la garniture peut être insérée et utilisée de manière flexible dans différents systèmes de remplissage. D'une part, le fût n'étant pas muni d'une pièce rapportée disposée sur la face supérieure avec garniture peut être rempli en position verticale. D'autre part, le contenant muni d'une pièce rapportée

disposée sur la face supérieure avec garniture peut être rempli en position renversée en utilisant un système de remplissage pour tonnelet.

En outre, une unité composée de la pièce rapportée disposée sur la face supérieure et de la garniture peut être utilisée avec des fûts de formes variées, notamment avec des géométries d'orifice de remplissage de diverses formes. Dans le cas s'appliquant aux orifices de remplissage, et s'agissant de géométries différentes de l'orifice de remplissage, une coordination de la garniture et de l'orifice de remplissage peut être obtenue par un moyen d'étanchéification ou d'éléments d'étanchéité disposé(s) entre la garniture et le bord de l'orifice de remplissage, indépendamment de la fixation de la garniture.

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, la garniture peut prendre la forme d'une garniture à usage unique et peut dans son principe être en particulier essentiellement composée d'une matière plastique. L'emploi de garniture à usage multiples entre également dans la portée de l'invention. Dans le cadre d'un ensemble pré-assemblé de la pièce rapportée disposée sur la face supérieure, la garniture peut avantageusement être positionnée sur celui-ci. Elle peut par exemple être raccordée à la pièce rapportée disposée sur la face supérieure par l'intermédiaire d'un filetage, d'éléments de blocage, d'une pièce rapportée disposée sur la face supérieure ou similaire. La garniture peut être autrement formée solidairement avec la pièce rapportée disposée sur la face supérieure, de telle sorte que, avantageusement, le pré-assemblage de la pièce rapportée disposée sur la face supérieure et la garniture n'est pas nécessaire. La garniture peut être réalisée sous la forme désirée, en tant que garniture de forme plane ronde, de forme plane triangulaire ou de forme encorbellée. La garniture peut être dotée d'un logement muni d'une structure de blocage totalement ou partiellement circonférentielle servant à fixer la garniture à la pièce rapportée disposée sur la face supérieure. La garniture formée solidairement avec la pièce rapportée disposée sur la face supérieure, ou l'unité pré-assemblée composée de la garniture et de la pièce rapportée disposée sur la face supérieure peut être positionnée sur le fût, notamment sur le dessus de celui-ci, avant ou après remplissage du contenant à usage unique.

La pièce rapportée disposée sur la face supérieure peut être totalement ou partiellement formée d'une matière plastique et, selon un autre mode de réalisation de l'invention, peut être disposée sur le fût au moyen d'au moins un élément de blocage, un filetage ou un autre élément de raccord de même type. Les éléments de blocage permettent un montage particulièrement simple de la pièce rapportée disposée sur la face supérieure, dans le cas où la pièce rapportée disposée sur la face supérieure est simplement positionnée sur le fût et peut en assurer un blocage automatique.

De manière particulièrement avantageuse, la pièce rapportée disposée sur la face supérieure peut être munie d'une structure de fixation, sur laquelle peut être fixée l'unité de raccordement précitée, en particulier les éléments de blocage. La structure de fixation présente avantageusement une forme de base qui correspond essentiellement à la forme de base du fût ou du bord du fût. La structure de fixation peut notamment être essentiellement annulaire ou cylindrique, en particulier dans le cas d'un fût de forme généralement bien typée de tonneau muni d'un bord annulaire. La pièce rapportée de face supérieure ou la structure de fixation de celle-ci est avantageusement fixée à la forme externe du fût et confère au fût sa forme finie de telle sorte que le réceptacle, conjointement avec la pièce rapportée disposée sur la face supérieure, prend la forme d'une barrique particulièrement apte au transport, à la manipulation et à l'empilage. Selon un autre mode de réalisation, au moins une poignée utile pour le transport du contenant à usage unique peut être formée sur la pièce rapportée disposée sur la face supérieure, en particulier sur la structure de fixation. L'aménagement d'une surface plane, au moins par zones, est avantageuse pour la formation sur la face opposée en écartement du fût de la pièce rapportée disposée sur la face supérieure et/ou de la structure de fixation et/ou de la au moins une poignée en ce que ladite surface peut servir de surface de support ou de surface portante pour l'empilage ou le stockage d'une pluralité de contenants selon l'invention.

Dans un mode de réalisation particulièrement avantageux, la pièce rapportée disposée sur la face supérieure est munie d'un support de garniture pouvant être notamment raccordé à la structure de fixation préférentiellement annulaire par l'intermédiaire des éléments formant bande de maintien ou entretoises et agissant comme support de celle-ci. Ainsi formée,

une pièce rapportée de face supérieure présente les avantages de ne nécessiter qu'une quantité relativement faible de matériau, d'être d'un poids léger et d'une facilité de fabrication par la technologie du moulage par injection. Le support de garniture peut avantageusement être centré par rapport à la structure de fixation, par l'intermédiaire d'éléments formant bande de maintien ou entretoises de telle sorte que, lorsque la pièce rapportée disposée sur la face supérieure est montée sur le fût au niveau du bord de celui-ci, le support de garniture, et donc également la garniture qui y est reçue, sont centrés relativement au fût et sont, ou peuvent être, automatiquement centrés pour s'ajuster à l'orifice de remplissage généralement disposé au centre du couvercle du fût. De manière particulièrement avantageuse, le support de garniture est dans son principe essentiellement formé en un cylindre creux et est muni d'au moins une zone d'épaulement formant saillie en écartement de la paroi cylindrique creuse de celui-ci. Le positionnement de la garniture peut dès lors être défini dans le sens axial relativement au support de garniture et donc au fût. La garniture peut être centrée par rapport au support de garniture et au fût via la paroi cylindrique creuse. La pièce rapportée de face supérieure et/ou le support de garniture peuvent également comprendre des éléments de blocage qui, dans le cas d'un agencement classique de la garniture, coopèrent avec la structure de blocage de ladite pièce rapportée de face supérieure et/ou du support de garniture et agissent pour fixer la garniture dans le support de garniture.

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, un élément d'étanchéité est disposé dans l'orifice de remplissage, lequel élément d'étanchéité scelle la garniture sur le bord de l'orifice de remplissage en lui conférant une étanchéité aux liquides de même, préférentiellement, qu'aux gaz. L'élément d'étanchéité peut également servir d'élément adaptateur en vue de l'adaptation de différentes géométries d'orifices de remplissage à la garniture. L'élément d'étanchéité peut être notamment muni d'une rainure ou d'une saillie servant à fixer l'élément d'étanchéité en ajustement dans l'orifice de remplissage. Ceci permet le pré-assemblage de l'élément d'étanchéité en ajustement dans l'orifice de remplissage du contenant avant le positionnement sur la face supérieure du fût de la pièce rapportée disposée avec la garniture. Ceci facilite en outre le positionnement sur le fût, avant ou après remplissage, de l'unité formée de la pièce rapportée disposée sur la face supérieure et de



la garniture, la garniture d'étanchéité venant automatiquement sceller de manière étanche l'orifice de remplissage. En variante, l'élément d'étanchéité peut être, ou est ,pré-assemblé sur la pièce rapportée disposée sur la face supérieure ou sur la garniture, de telle sorte qu'est opéré le positionnement sur la face supérieure de la pièce rapportée disposée avec la garniture, que l'élément d'étanchéité est automatiquement inséré dans l'orifice de remplissage, non encore scellé, et peut y être disposé en conférant une étanchéité. Enfin, l'élément d'étanchéité peut être disposé sur la pièce rapportée positionnée sur la face supérieure par la technologie des deux composants

D'autres caractéristiques et détails ressortiront de la description suivante de l'invention, donnée à titre d'exemple, en référence aux figures, parmi lesquelles

la figure 1 est une vue de dessus simplifiée d'un contenant à usage unique, la figure 2 est une vue en coupe partielle du contenant à usage unique suivant la ligne de la figure 1,

la figure 3 est une vue détaillée agrandie de la figure 2 et

la figure 4 est une vue en perspective d'une partie de la pièce rapportée disposée sur la face supérieure représentée sur les figures 1 à 3.

Le contenant à usage unique 1 représenté sur les figures comprend un fût 7 muni d'une base de fût 2 (non visible sur la figure 2), d'un couvercle 3 et d'une paroi latérale de fût 4. La partie de base de fût 2 est raccordée à la paroi latérale de fût 4 au moyen d'une opération de cintrage, de sorte à former un joint de raccord. De manière similaire, le couvercle 3 est raccordé à la paroi latérale de fût 4 au moyen d'une action de cintrage, de sorte à former un joint de raccord 8. La région interne du couvercle 3 est formée par une opération de cintrage à effet d'écartement de la partie interne du contenant à usage unique 1, une rainure annulaire circonférentielle 9 étant formée adjacente au joint de raccord 8 en saillie vers la partie interne du conteneur.

Un orifice central de remplissage 10 est ménagé dans le couvercle 3, dans lequel, comme il sera décrit plus loin de manière détaillée, un élément d'étanchéité 5 et une garniture 6 sont insérés avant ou après remplissage du contenant à usage unique de 1. Le contenant à usage unique 1 est montré entièrement assemblé sur les figures 1 à 3.

Une pièce rapportée de face supérieure 11 est disposée sur la partie latérale et la face supérieure du fût 7. Cette pièce rapportée de face supérieure 11 est munie d'une structure de fixation essentiellement annulaire 12, dont le bord circonférentiel interne 13 est raccordé au joint de raccord 8 du fût par des éléments de blocage (non représentés plus en détail sur les figures). La partie externe 14 de la structure de fixation 12, adaptée à la forme de base du fût 7, est tirée vers le bas au-delà du bord circonférentiel 13 et vient se fixer essentiellement au niveau de la paroi latérale 4 du fût

La structure de fixation 12 est munie de deux poignées 15 sur leur côté opposé en éloignement du fût 7, essentiellement alignées sur le bord annulaire supérieur circonférentiel 16 de la structure de fixation 12. La partie supérieure de la pièce rapportée disposée sur la face supérieure 11 en opposition d'écartement du fût 7 est en conséquence de forme généralement annulaire et essentiellement plane, de telle sorte qu'une pluralité de conteneurs (lorsqu'une tête de robinet 17 n'a pas encore été assemblée) peuvent facilement être empilés et transportés.

Des éléments formant entretoises 19, 20, 21, 22 sont disposés sur la paroi interne cylindrique circonférentielle 18 de la structure de fixation 12. Ceux-ci sont orientés de la paroi annulaire interne 18 vers l'orifice de remplissage central 10 et sont raccordés à un support de garniture 23 au niveau de leurs extrémités dirigées vers l'orifice de remplissage, lequel support de garniture est centré par rapport à l'orifice de remplissage 10 par l'intermédiaire des éléments formant entretoises 19, 20, 21, 22. Les éléments formant entretoises 19, 20, 21, 22 sont raccordés à la paroi interne 18 via un système de languette et de rainure 24. Le support de garniture 23 supporté par les éléments formant entretoises 19, 20, 21, 22 sert à son tour à l'agencement et au maintien en état de blocage de la garniture 6 centrée par rapport à l'orifice de remplissage 10. Comme on peut le voir particulièrement sur la figure 4, le support de garniture 23 est muni d'une paroi essentiellement cylindrique 32, les éléments d'épaulement 31 étant disposés en saillie vers leurs parties internes opposées au fût 7, tandis que des éléments de blocage 27 peuvent être disposés latéralement sur leurs parties internes en écartement du fût 7. Tandis que la paroi 32 a pour effet de centrer la garniture 6 par rapport au fût 7 et à l'orifice de remplissage 10, la position axiale de la

garniture 6 est déterminée par les éléments d'épaulement 31, la garniture 6 étant maintenue par les éléments de blocage 27.

5 .Un élément d'étanchéité 5 est disposé entre la garniture 6 et le bord circonférentiel de l'orifice de remplissage 10 et confère à l'orifice de remplissage 10 une étanchéité aux liquides de même préférentiellement qu'aux gaz. L'élément d'étanchéité 5 est muni d'une rainure circonférentielle 25, dans laquelle le bord circonférentiel de l'orifice de remplissage 10 met en prise et maintient l'élément d'étanchéité dans un état de blocage dans le cas d'un agencement classique. L'élément d'étanchéité 5 est muni d'un opercule  
10 central de diamètre légèrement moindre que le diamètre externe du collet 26 formant saillie à travers un orifice de remplissage 10 de la garniture 6, conférant une étanchéité à la fixation de l'élément d'étanchéité 5 au collet 26.

La garniture 6 comprend un épaulement de forme circonférentielle externe 28, maintenue en état de blocage sur le support de  
15 garniture 23 au moyen d'éléments de blocage 27 dans le cas d'un agencement classique de la garniture 6, de sorte à assurer une insertion ferme et rigide de la garniture dans le support de garniture 23 . Dans le cas d'un agencement classique dans le support de garniture 23 et de l'orifice de remplissage 10, la partie supérieure 29 de la garniture 6 ne dépasse pas du  
20 bord supérieur 16 de la structure de fixation circonférentielle de la pièce rapportée 11. Il est ainsi conféré une bonne aptitude à l'empilage et au transport, y compris dans le cas d'une garniture pré-assemblée. La garniture 6 est également essentiellement protégée de l'endommagement par la structure de fixation circonférentielle 12. Sur les figures, une tête de robinet 17 est  
25 montrée à seule fin d'illustration sur la garniture 6 et y est disposée de manière connue en soi. Un tuyau de remplissage ou d'alimentation 30 dépasse en saillie de la garniture 6 vers l'intérieur du fût 7

**Liste des références numériques**

- 1 contenant à usage unique
- 2 partie de base de fût
- 3 couvercle
- 5 4 paroi latérale de fût
- 5 élément d'étanchéité
- 6 garniture
- 7 fût
- 8 joint de raccord
- 10 9 rainure
- 10 orifice de remplissage
- 11 pièce rapportée de face supérieure
- 12 structure de fixation
- 13 bord circonférentiel
- 15 14 partie externe de 12
- 15 poignée
- 16 bord supérieur
- 17 tête de robinet
- 18 paroi interne
- 20 19 élément formant entretoise
- 21 élément formant entretoise
- 22 élément formant entretoise
- 23 support de garniture
- 24 système de languette et de rainure
- 25 25 rainure circonférentielle
- 26 collet de la garniture
- 27 élément de blocage
- 28 épaulement
- 29 partie de sommet de 6
- 30 30 tuyau de remplissage ou d'alimentation
- 31 élément d'épaulement
- 32 paroi

## Revendications

- 5                   1.       Contenant à usage unique (1) destiné à recevoir un liquide sous pression, notamment de la bière, comprenant un fût (7) ménageant un volume de stockage destiné à recevoir le liquide, un orifice de remplissage (10) pratiqué dans le fût (7) pour l'introduction d'un liquide jusqu'au remplissage, puis le soutirage du liquide, et une garniture (6) disposée dans  
10 l'orifice de remplissage (10), caractérisé en ce qu'une pièce rapportée de face supérieure (11) est disposée sur le fût (7) et en ce que la garniture (6) est maintenue dans l'orifice de remplissage (10) au moyen de la pièce rapportée de face supérieure (11).
2.       Contenant à usage unique selon la revendication 1,  
15 caractérisé en ce que la garniture (6) est du type à usage unique, et peut être notamment composée d'une matière plastique
3.       Contenant à usage unique selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la pièce rapportée de face  
20 supérieure (11) est disposée ou maintenue sur le fût (7) au moyen d'éléments de blocage, notamment sur un joint de raccord (8) formé entre une paroi latérale de fût (4) et un couvercle (3).
4.       Contenant à usage unique selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la pièce rapportée de face  
25 supérieure (11) comprend une structure de fixation (12), préférentiellement essentiellement annulaire via laquelle la pièce rapportée de face supérieure (11) est disposée sur le fût (7).
5.       Contenant à usage unique selon la revendication 4, caractérisé en ce que la pièce rapportée de face supérieure (11) comprend un  
30 élément de support de garniture (23), raccordé à la pièce rapportée de face supérieure (11) et à la structure de fixation (12) via des éléments formant entretoises (19, 20, 21, 22).
6.       Contenant à usage unique selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins une poignée (15)  
35 utile au transport du contenant à usage unique (1) est formée sur la pièce rapportée de face supérieure (11), notamment sur la structure de fixation (12).

7. Contenant à usage unique selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un élément d'étanchéité (5) est disposé dans l'orifice de remplissage (10), lequel élément d'étanchéité est maintenu en ajustement dans l'orifice de remplissage (10), notamment au moyen d'une rainure (25) ou de saillies à effet de blocage.

8. Contenant à usage unique selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la garniture (6) est raccordée à la pièce rapportée de face supérieure (11) via un filetage ou des éléments de blocage (27, 28).

9. Contenant à usage unique selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la garniture (6) est du type plat de forme ronde, du type plat de forme triangulaire ou du type à forme encorbellée.

10. Procédé pour la fabrication d'un contenant à usage unique (1) destiné à recevoir un liquide sous pression, notamment selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant les étapes consistant à former un fût (7) muni d'un orifice de remplissage (10), disposer une pièce rapportée de face supérieure (11) avec la garniture (6) sur le fût (7), de manière telle que la garniture (6) scelle l'orifice de remplissage (10) en lui conférant une étanchéité aux liquides et, de préférence, une étanchéité aux gaz, puis à introduire un liquide dans le fût (7) via la garniture (6).

11. Procédé pour la fabrication d'un contenant à usage unique (1) destiné à recevoir un liquide sous pression, notamment selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, comprenant les étapes consistant à former un fût (7) muni d'un orifice de remplissage (10), introduire dans le fût (7) un liquide via l'orifice de remplissage (10), puis disposer une pièce rapportée de face supérieure (11) avec la garniture (6) sur le fût (7), de manière telle que la garniture (6) scelle l'orifice de remplissage (10) en lui conférant une étanchéité aux liquides et, de préférence, une étanchéité aux gaz.

12. Procédé selon l'une quelconque de la revendication 10 ou 11, caractérisé en ce qu'un élément d'étanchéité (5) est disposé dans l'orifice de remplissage (10) avant que la pièce rapportée de face supérieure (11) soit disposée sur le fût (7), lequel élément d'étanchéité, selon un agencement classique de la pièce rapportée de face supérieure avec la garniture (6), scelle

la garniture (6) dans l'orifice de remplissage (10) de manière à lui conférer une étanchéité aux liquides et, de préférence, une étanchéité aux gaz .

5 13. Procédé selon la revendication 11, caractérisé en ce qu'un élément d'étanchéité (5) est disposé dans l'orifice de remplissage (10) avant que le fût (7) soit rempli de liquide, lequel élément d'étanchéité, selon un agencement classique de la pièce rapportée de face supérieure (11) avec la garniture (6), scelle la garniture (6) dans l'orifice de remplissage (10) de manière à lui conférer une étanchéité aux liquides et, de préférence, une étanchéité aux gaz .

10 14. Procédé selon l'une quelconque de la revendication 10 ou 11, caractérisé en ce qu'un élément d'étanchéité (5) est disposé sur la garniture (6) avant que la pièce rapportée de face supérieure (11) avec la garniture (6) a été disposée sur le fût (7), lequel élément d'étanchéité selon un agencement classique de la pièce rapportée de face supérieure (11) avec la  
15 garniture (6), scelle la garniture (6) dans l'orifice de remplissage (10) de manière à lui conférer une étanchéité aux liquides et, de préférence, une étanchéité aux gaz .

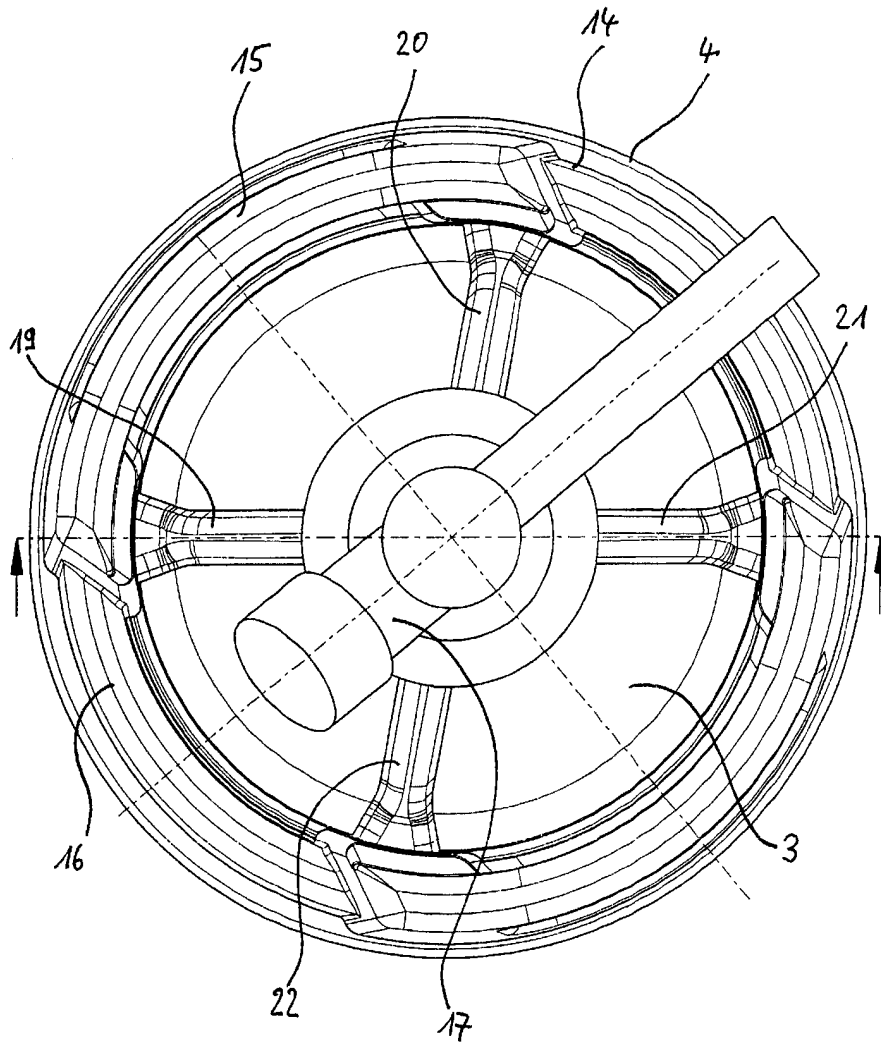


Fig. 1



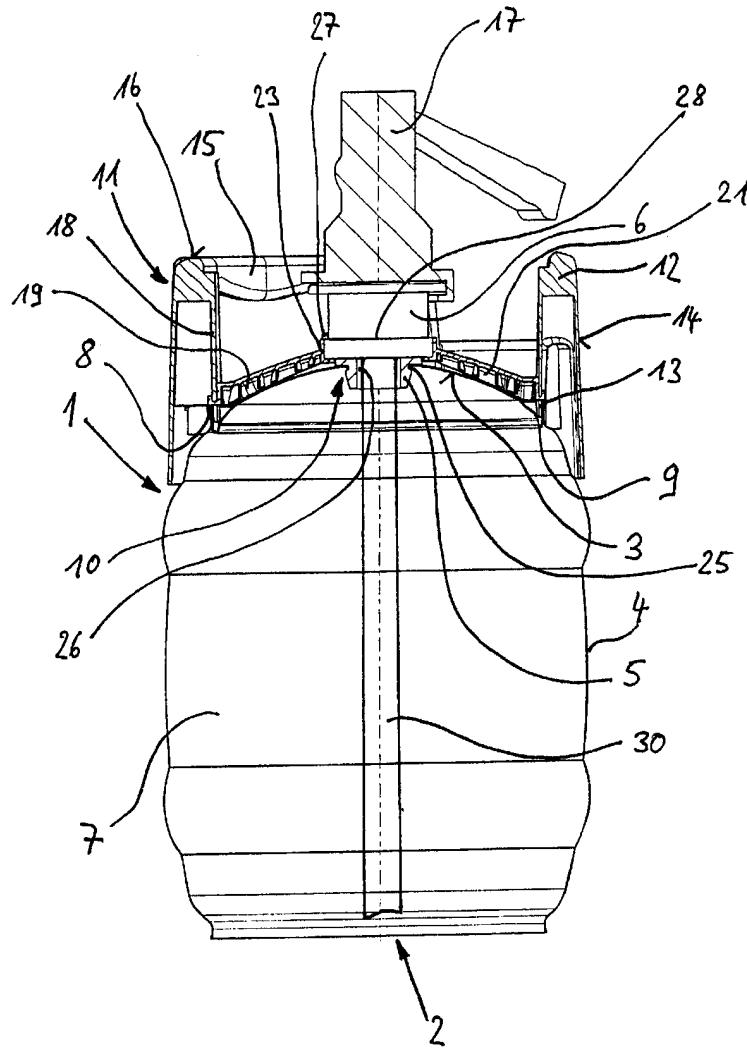


Fig. 2

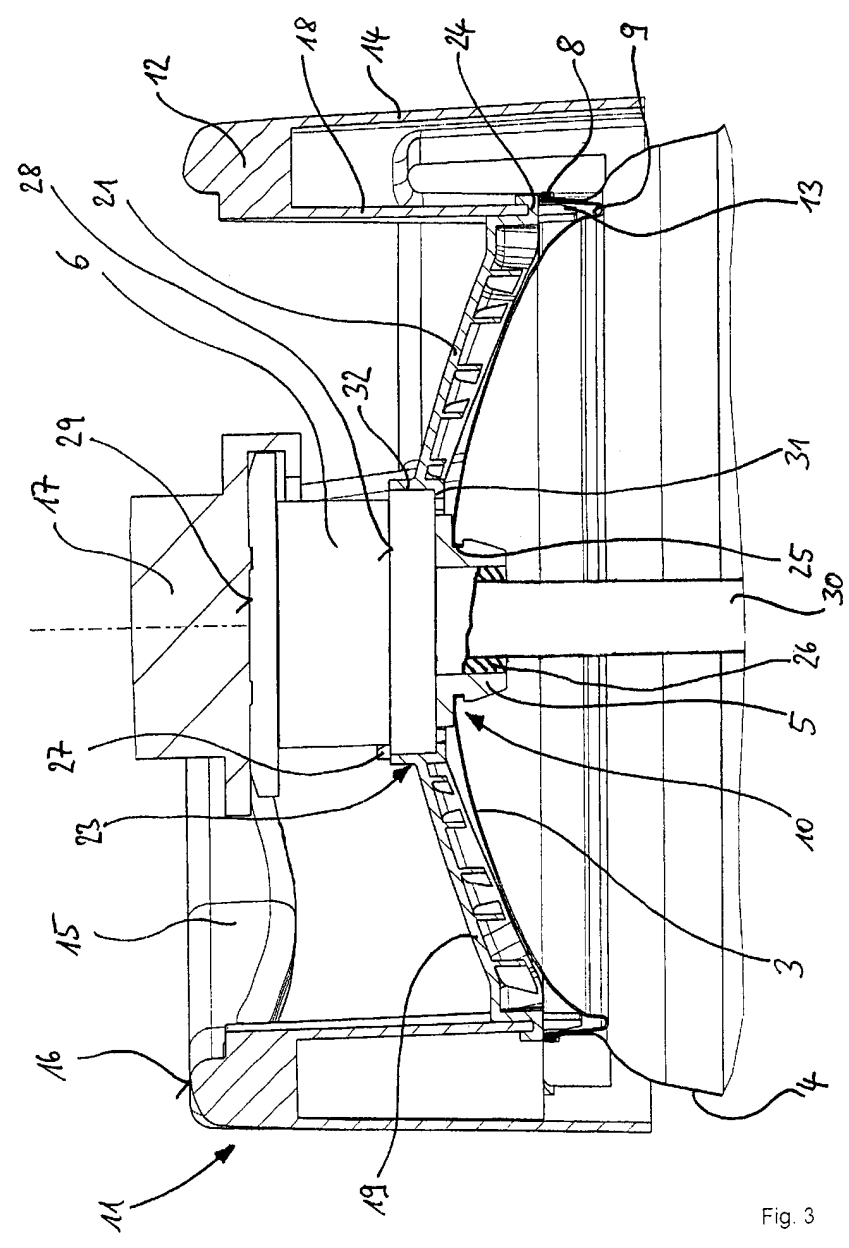


Fig. 3

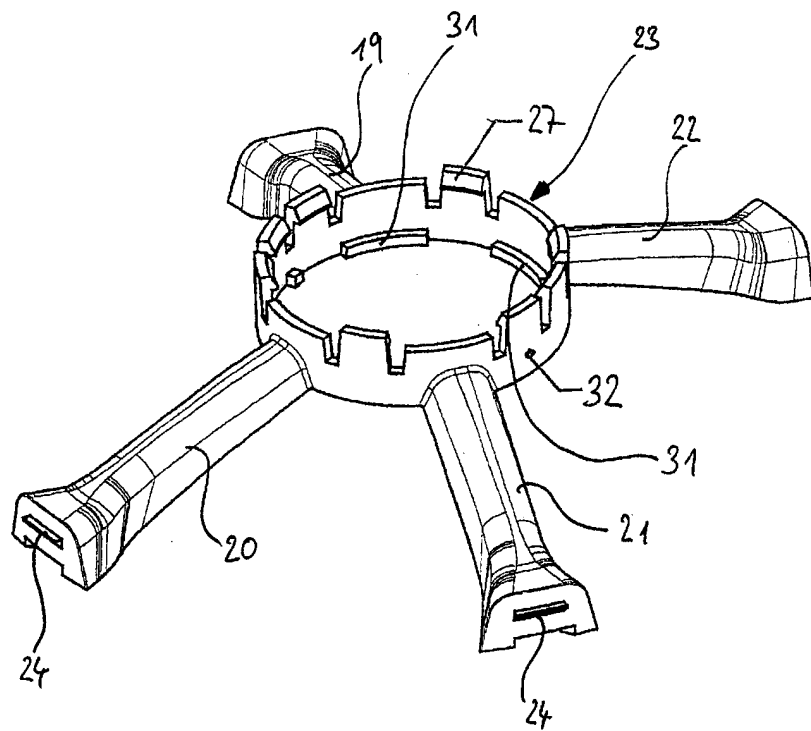


Fig. 4